Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20220628-22-140-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

DÉLIBERATION 22-140

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 JUIN 2022

Date de la convocation : 21juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Hilda DERMIDJIAN à Michèle CEDRIN, Mme Annie DUTRON à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à M. Daniel PARAIRE, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Lévon SAKOUNTS à M. Jean-Yves CURTAUD.

Absent suppléé : M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON.

Absent excusé : M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **VOIRIE ET RESEAUX** : Mise en œuvre du Plan de Mobilité : subvention d'équipement aux communes d'Eyzin Pinet et Septème

Rapporteur : Richard BONNEFOUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Deux modes de financement ont été retenus pour les opérations qui contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU), auquel fait suite le Plan de Mobilité (PDM) en cours d'élaboration :

- Dans le premier cas, l'Agglomération est maître d'ouvrage et assure le financement des opérations.
- Dans le deuxième cas la commune concernée conduit les études et travaux ; la participation de l'Agglomération est alors arrêtée à 50 % de la part des travaux de sécurité restant à la charge de ladite commune.

Les communes d'Eyzin Pinet et Septème vont effectuer des travaux qui entrent dans ce cadre et peuvent faire l'objet d'une subvention d'équipement à ce titre pour l'année 2022.

A Eyzin Pinet, il s'agit de l'aménagement de la rue du stade : création d'un chemin piétonnier, sécurisation d'une traversée piétons et équipement de modération de la vitesse des automobiles pour

un montant total des travaux est de 139 660 € HT, dont 118 454 € éligibles dans le cadre du PDM. Une subvention est attendue du département de l'Isère. Le montant de subvention proposé est de 50 % des travaux éligibles restant à charge de la commune, soit 39 727 €.

A Septème, il s'agit de l'aménagement d'un cheminement piéton route du Pigeonnier, pour un montant de 11 116 € HT. Le montant de subvention proposé est de 50 % soit 5 558 €.

Dans les deux cas, le montant de subvention accordé est un montant maximum, si le coût total des dépenses réelles s'avère être inférieur au coût d'opération mentionné ci-dessus, la participation de l'Agglomération sera ajustée à 50 % des dépenses réelles (HT) à charge de la commune. La commune dispose d'un délai de deux ans pour achever les travaux.

Dans ce cadre, les conventions jointes à la présente délibération ont pour objet de préciser les modalités d'attribution et de versement du fonds de concours apporté par l'Agglomération aux communes.

Il est proposé d'approuver ces subventions, et les conventions y afférentes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1 du CGCT,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de ViennAggio en date du 25 mars 2004 arrêtant les principes de participation aux opérations mettant en œuvre les actions du PDU et du 27 janvier 2009 pour la mise en accessibilité du réseau des transports,

Vu la délibération n°107/2022 du Conseil Municipal de Septème en date du 25 avril 2022,

VU la délibération du Conseil municipal d'Eyzin Pinet en date du 27 juin 2022,

VU le relevé de décision du Bureau Communautaire de ViennAggio en date du 18 avril 2013,

VU l'avis de la commission Voirie en date du 22 septembre 2021,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE le versement de subventions d'équipement au titre du Plan de Mobilité comme suit :

- 5 558 € à la commune de Septème pour l'aménagement d'un cheminement piéton route du pigeonnier.
- 39 727 € la commune d'Eyzin Pinet pour l'aménagement de la rue du stade.

Si les dépenses réelles sont inférieures au montant prévisionnel, les montants accordés seront ajustés selon les coûts réels à 50 % du reste à charge HT de la commune. Les communes disposent d'un délai de deux ans pour achever les travaux.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec les deux communes tout document afférent à la présente délibération, et notamment les conventions jointes à la présente délibération.

Délibération publiée le 04/07/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat